
MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE

DIRECTION
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES

DIRECTION GENERALE DE L'EN-
SEIGNEMENT

V I S A S :

DECRET N° 77/465 /MEN-DAAF du 2/9/77
portant promotion des fonctionnaires des
cadres de la catégorie A1 des Services
Sociaux (Enseignement) de la République Po-
pulaire du Congo au titre de l'année 1977

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILI-
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

- Vu l'Acte Fondamental du 5 avril 1977 ;
Vu la Loi 15-62 du 3-2-62 portant statut général des fonc-
tionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo ;
Vu le décret 62-130/MF du 9-5-62 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo ;
Vu le décret n° 74-470 du 31 décembre 1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la Répu-
blique Populaire du Congo ;
Vu le décret 62-197 du 5-7-62 fixant les catégories et hiérar-
chies créées par la Loi 15-62 portant statut général des fonction-
naires de la République Populaire du Congo ;
Vu le décret 65-170/FP-BE du 25-6-65 réglementant l'avance-
ment des fonctionnaires ;
Vu le décret 64-165/FP-BE du 22-5-64 fixant le statut commun
des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
Vu l'acte n° 001/PCT/CMP du 3-4-77 structurant le Comité Mi-
litaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouverne-
ment, Ministre du Plan ;
Vu le décret n° 77/165 du 4-4-77 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;
Vu le décret 62-198/FP-PC du 5-7-62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
Vu le décret n° 77/464 du 2/9/77 portant inscription des fonction-
naires des cadres de l'Enseignement au tableau de l'année 1977 ;

DGT.

DF.

D E C R E T E

Article 1er. - Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année
1977, les fonctionnaires des cadres administratifs et économiques
et des services Sociaux de la Catégorie A hiérarchie I (Enseignement)
dont les noms suivent :

.../...

1°)- ADMINISTRATEUR PLANIFICATEUR DE L'EDUCATION

Au 5ème Echelon

M. BIBOUSSY André, P/c. du 4-8-77 en service à Brazzaville

2°)- INSPECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Au 3ème Echelon

Mme.- GAZANIA Denise, P/c. du 15-9-77 en service à Brazzaville

Au 4ème Echelon

MM.- ADOUA Jean-Marie, P/c. du 2-10-77 en service à Brazzaville

- BIYOU DI Jean, P/c. du 15-9-77 en service à Brazzaville

Au 5ème Echelon

MM.- BAKANA Zacharie, P/c. du 2-10-77 en service à Madingou

- KONDI Emmanuel, P/c. du 1-10-77 en service à la DAAF-Brazzaville

Mme.- MATINGOU née DIAMONEKA Cécile, P/c. du 10-7-77 en service à Brazzaville

MM.- NTIETIE Ferdinand, P/c. du 25-7-77 en service à Brazzaville

- SENG Victor, P/c. du 20-9-77 en service à Loubomo.

Au 6ème Echelon

MM.- BOUANGA-BICOUMAS Germain, P/c. du 2-4-77 en service à Brazzaville

- BOUKOULOU Jean Grégoire, P/c. du 16-1-77 en service à Brazzaville

- MOUTOU Samuel, P/c. du 20-9-77 en service à Brazzaville

- NKOUNKOU Enoch, P/c. du 1-4-77 en service à Brazzaville

- SAMBA Théophile, P/c. du 8-10-77 en service à Mindouli

- TCHICAYA Léon, P/c. du 8-10-77 en service à Brazzaville

Au 7ème Echelon

MM.- BATINA Auguste, P/c. du 15-9-77 en service à Brazzaville

- ELE Louis Raymond, P/c. du 22-5-77 en service dans la Bouenza

- GOMA Jean Georges, P/c. du 15-3-77 en service à Brazzaville

- MALONGA Antoine, P/c. du 22-5-77 en service à Brazzaville

- NZOBADILE Cyprien, P/c. du 15-3-77 en service dans le Pool

- MOUANZA Jonas, P/c. du 22-5-77 en service à Brazzaville

Au 8ème Echelon

MM.- FOUNDOU Paul, P/c. du 1-10-77 en service à Brazzaville

- YANZA Gérard, P/c. du 22-5-77 en service à Brazzaville

- ZONIABA Bernard, P/c. du 15-9-77 en service dans la Sangha.

Article 2.- Le présent Decret qui prendra effet tant au point de vue la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo, et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 2 SEPTEMBRE 1977

Par le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan.

Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Education Nationale

Le Ministre du Travail et de la Justice
Garde des Sceaux.

A. N. D. I. N. G. A.-

A. MOUSSOU-FOUATI.-

AMPLIATIONS :

Le Ministre des Finances

- MEN.... 2 B/Courrier. 1
- DAAF... 1 Trésor.... 1
- DGT.... 2 JORPC..... 1
- DF..... 1 Intéressés. 24
- CF..... 1 Dossiers.. 24
- B/Solde. 10

H. L O P E S.-